

Clermont-Ferrand, le 23 mars 2020

## COVID19

### **Appel à volontaires pour participer à la réalisation de protocoles de recherche clinique**

L'épidémie de COVID-19 a des conséquences de plus en plus importantes notamment en termes de mobilisation des personnels soignants pour la prise en charge des malades. Dans le même temps et afin d'améliorer les connaissances sur le virus et d'identifier de nouveaux traitements, les acteurs de la recherche se sont également mobilisés. Le consortium REACTing d'Aviesan, coordonné par l'Inserm avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a ainsi initié et accompagne de nombreux protocoles de recherche déployés en France.

Plus encore que dans une situation habituelle, les études cliniques doivent être réalisées rapidement et dans de bonnes conditions. Or, pour faire face à l'afflux massifs de patients dans les hôpitaux, les professionnels de recherche clinique habituels sont mobilisés auprès des soignants et des patients. Il convient donc de suppléer ce manque et d'apporter de l'aide à la réalisation de protocoles cliniques à visée de recherche sur le COVID-19.

Pour répondre aux besoins en compétences des Centres d'Investigation Clinique (CIC), avec l'appui desquels ces recherches sont conduites, l'UCA en étroite collaboration avec l'INSERM lance auprès de ses personnels un appel à volontaires pour participer à la réalisation des nombreux protocoles de recherche clinique sur ce virus. Cette démarche s'inscrit en étroite concertation avec la Direction Générale de l'Offre de Soins et l'implémentation sera réalisée en lien direct avec les directions de la recherche des CHU des sites concernés.

**Six CIC correspondants aux sites de Dijon, Lille, Lyon, Lille, Nantes, Paris-Bichat, Strasbourg, ayant d'ores et déjà inclus le plus grand nombre de patients dans la cohorte France COVID et participants pour certains à l'essai thérapeutique DisCoVeRy constitueront une première vague qui pourra être étendue le cas échéant, en particulier au CIC de Clermont-Ferrand.**

Les CIC ont identifié les premiers besoins en compétence suivants :

- Administration de questionnaires par appels téléphoniques des patients inclus ou en vue d'être inclus avec saisie d'informations
- Saisie informatique des données recueillies sur formulaire papier
- Aide au data management (réalisation e-crf, vérification des données, mise en place des bases et aide à l'analyse...)
- Aide logistique de type de secrétariat pour la préparation des documents de recherche (photocopies, envois de courriers...)
- Manipulation d'échantillons biologique infectieux, analyse virologique et nucléaire, pilotage d'installations de confinement biologique de niveaux 2 et 3

**Si vous êtes un personnel UCA et que vous êtes intéressé par cet appel prenez contact avec Aurélie GROSCLAUDE, Directrice de la Recherche et de la Valorisation, ([aurelie.grosclaude@uca.fr](mailto:aurelie.grosclaude@uca.fr)) en respectant les procédures ci-après.**

#### **Modalités de candidatures**

Tout agent UCA souhaitant se porter volontaire est invité à proposer sa candidature par mail à Aurélie GROSCLAUDE. Ce mail comprendra le profil sur lequel il candidate et une brève description des compétences qu'il souhaite apporter en regard des besoins exprimés dans l'appel à volontaires.

L'UCA informera le directeur d'unité dont dépend la personne volontaire de sa candidature afin de valider la compatibilité de celle-ci avec le Plan de Continuité de l'Activité de l'unité.

L'UCA transmettra ensuite les candidatures au responsable du CIC qui sélectionnera celles qui sont les plus en adéquation avec ses besoins et les proposera pour approbation à la direction de la recherche du CHU.

Sur la base du retour du responsable du CIC, l'UCA établira la lettre de mission de l'agent et en transmettra une copie à la DRH pour suivi.

### **Modalités d'accueil**

Les agents volontaires sélectionnés par la structure d'accueil exerceront à titre exceptionnel et temporaire au sein du CIC, pour une durée d'un mois renouvelable. Ils seront placés sous la responsabilité hiérarchique du directeur du CIC. Les modalités précises d'exercice de la mission et notamment l'accès aux documents, base de données de la recherche seront définies par le responsable du CIC en lien le cas échéant avec les responsables de la recherche du CHU.

Leur situation administrative est inchangée, notamment, ils ne peuvent prétendre à aucune compensation financière pour cette action.

